

ÉLECTION GÉNÉRALE DU DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2009

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

District électoral de Côte-des-Neiges (032)

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉGLISE ST. KEVIN 5590, chemin de la Côte-des-Neiges	01-02-03-04-05-06-15-17-18
COLLÈGE NOTRE-DAME 3799, chemin Queen-Mary	07-08-09-10-11-12-13-14-15
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF 5625, avenue Decelles	19-37-38-39-40-41-42
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES LOISIRS CÔTE-DES-NEIGES 5347, chemin de la Côte-des-Neiges	20-21-22-23-24
LE ROCKHILL, TOUR B 4854, chemin de la Côte-des-Neiges	25-26-27-28-29-36
COOPÉRATIVE SOCIÉTÉ RIDGECREST 3365, avenue Ridgewood	30-31-32-33-34-35
ÉCOLE FÉLIX-LECLERC 6055, avenue de Darlington	43-44-45-46-47-48-53
COMMUNAUTÉ HELLENIQUE DE MONTRÉAL 5757, avenue Wilderton	49-50-51-52-54-55-56

Dans le district électoral de Côte-des-Neiges de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour être :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

